

NUMERO 460

VENDREDI

1^{er}

OCTOBRE

1971

Notre bulletin

JOURNAL *Marbot* MENSUEL
Publié par les usines *Marbot* & C.S.A. - neuvic-s-lise

Les grands esprits discutent les idées; les esprits moyens discutent les événements; les petits esprits discutent les personnes.

PARIS

A LA 29^e SEMAINE DU CUIR...

Du 10 au 15 septembre, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles s'est déroulée la Semaine du Cuir. Son succès n'eût d'égal que son importance qui chaque année s'accroît par le nombre d'exposants et de visiteurs qu'elle attire.

Cette manifestation regroupe les constructeurs de machines, les industries de la tannerie, des fournitures, des produits chimiques et autres, mais aussi et surtout toutes

les firmes importantes de l'industrie de la chaussure.

1971 marque un tournant dans le monde de la chaussure. Les techniques avancées, les matériaux d'avant-garde, l'application des principes de gestion dynamiques transforment les structures, et bousculent le traditionnel. C'est donc bien une industrie nouvelle qui exposait cette année, une industrie qui se détache de plus en plus de nos origines artisanales.

... MARBOT ÉTAIT PRÉSENT

C'est dans un cadre moderne et fonctionnel, que M. Levasseur et ses proches collaborateurs rece-

vaient de très nombreux clients de tous les horizons.

(Suite page 2)

EDITORIAL

JOUR APRES JOUR

Ce n'est pas tous les jours qu'on fait des choses sensationnelles.

Vous ne trouverez pas souvent un procédé qui diminue du quart le prix de revient. Vous ne retournerez pas souvent d'un mot une situation délicate. Vous n'apprendrez pas souvent une vérité qui bouleverse votre façon de voir.

Non. La plupart du temps vous surveillez si l'approvisionnement se fait, si le planning est tenu, si la qualité se maintient, si Durand ne tire pas au flanc, si Dupont porte ses lunettes de sécurité, si Duval applique vos instructions, si le service Méthodes tient compte de ce que vous avez signalé, si l'Entretien vient dépanner ce moteur.

Et devant ces mille et un détails toujours renouvelés, vous sentez parfois une lassitude. A quoi bon surveiller toutes ces petites choses? Elles n'empêcheraient pas l'usine de tourner... Ah! qu'on me parle du nouveau modèle qui va sortir; est-il bien étudié? Surclasse-t-il la concurrence? Et notre publicité frappe-t-elle où il faut? Ça, c'est important!

Vous avez raison; c'est important. Mais pas plus que, chez vous, le respect des tolérances et de la cadence de sortie, ou la fixation du dernier boulon, ou la solidité de l'emballage. Et d'ailleurs, il a fallu en régler aussi des détails et faire des vérifications au bureau d'études, et des corrections de textes de publicité et des envois de prospectus! La réussite, là aussi, sera le fruit de mille efforts partiels.

Pour construire la Tour Eiffel, on a commencé par les quatre pieds; et ils devaient se raccorder à la première plateforme — de préférence à la même hauteur... Les calculs se sont avérés justes, mais ça n'aurait servi à rien sans la conscience professionnelle de ceux qui mettaient les rivets dans les trous, jour après jour.

MILAN

MICAM 1971

Septembre aura été cette année encore pour l'industrie des cuirs, le mois des rencontres internationales. MICAM à Milan et Semaine du Cuir à Paris, leur importance contribue au développement des techniques et des relations commerciales.



A MILAN, l'entrée du MICAM.

A Milan, une importante exposition baptisée MICAM s'est déroulée du 2 au 6 septembre. Sur les 35.000 mètres carrés de superficie, quelque 1.500 exposants étaient présents.

L'industrie de la tannerie, les constructeurs de machines, les firmes d'accessoires, mais surtout les industries de la chaussure présentèrent un grand nombre de nouveautés.

Notre entreprise y avait délégué MM. Martin, Dumas, Subrenat et Faure, afin de rapporter des enseignements propres au

développement de nos fabrications. C'est pourquoi ils prirent intérêt à étudier les nouvelles matières, les machines et plus particulièrement les lignes futures; l'industrie italienne étant dans ce domaine un des pôles les plus représentatifs. Ils purent constater, outre le retour du Loafer, une nette évolution dans la forme des semelles et dans le style des décorations.

Nos différents services vont donc maintenant en dégager les enseignements profitables à notre prochaine collection.

MARBOT ETAIT PRESENT

(Suite de la 1^{re} page)

Par la qualité de nos modèles et l'excellente représentativité de nos possibilités, le stand Marbot fut un des hauts lieux de la chaussure et des rencontres internationales.

Au cours d'une réception, donnée dans la salle de conférence du Palais des Expositions, M. Th. J. BATA a tenu à récompenser MM. Bréguard, Martin, Matignon et Delage, pour les efforts et le dévouement

qu'ils ont apportés au développement de procédés techniques révolutionnaires dans notre industrie.

Enfin, un large tour d'horizon commercial nous aura permis de recueillir de précieux enseignements, s'ajoutant à ceux rapportés de Milan.

Une très importante documentation servira de base à nos études futures et aux améliorations indispensables pour la construction de l'avenir.

Avec nos stagiaires

M. MASSAMBAS P. :

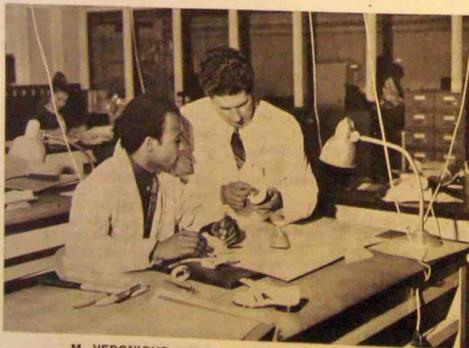
Aide-modéliste à Kinshasa (Congo), il effectue un stage de 4 mois dans notre Entreprise. Afin de devenir modéliste à part entière, il s'active à parfaire connaissance et technique.

M. VERONIQUE L. :

Elève à l'A.F.P.I.C., à Romans, son but est de devenir agent de perfectionnement de bureau d'étude. Aussi, profite-t-il d'un stage d'un mois à Neuvic pour mettre en pratique l'expérience de notre organisation.



M. MASSAMBAS écoutant les conseils de M. DUMAS.



M. VERONIQUE suit les explications de M. MAGNE.

De passage à Neuvic

MM. OOSTERWIJK ET MONEIN

Notre entreprise a eu l'honneur de recevoir M. Oosterwijk de Lima, responsable du développement du produit pour l'Amérique du Sud, et M. Monein responsable du dévelop-

pement du produit à Khartoum (Soudan).

Une courte visite leur permit de mieux connaître l'utilisation de procédés nouveaux et également le produit de notre collection.



MM. OOSTERWIJK et MONEIN s'entrelient avec M. SCHONFIELD

M. FABRIS.

« Il faut venir à Neuvic pour vraiment voir des nouveautés », ce sont les propos de M. Fabris, chef de production à Kinshasa.

En vacances en France, il a tenu à faire un détour par Neuvic. Aux travers de nos ateliers, il a longuement examiné machines et produits afin de revenir dans son entreprise, riche de nombreux enseignements.



M. FABRIS s'initie à l'un des nouveaux procédés.

VIGNERONS ET IMPRIMEURS VISITENT NOTRE ENTREPRISE

Nous avons eu le plaisir de recevoir à l'Usine de Théorat un important groupe de vignerons de la Gironde. Après avoir été accueillis au nom de la Direction par M. BOUTIN, les visiteurs s'acheminèrent vers nos ateliers et ce n'est que vers midi qu'ils prirent congé de nous, pour poursuivre leur voyage en Périgord.

xxx

Le lundi 6 septembre, il nous a été agréable de recevoir le personnel de l'imprimerie JOUCLA, de Périgueux. Associés à la réalisation de Notre Bulletin, c'est avec un intérêt tout particulier qu'ils se joignirent à nous pour la visite de nos installations.



Au cours de la visite, des vignerons de la Gironde.



M. Autexier explique une opération à nos hôtes.

CARNET D'ACHAT

■ La Maison Gambetta Optique, 8, rue Gambetta, à Périgueux, nous informe qu'à la suite de récents accords au sein de leur profession, elle se voit contrainte de ne plus accorder de tarifs préférentiels à notre personnel.

xxx

■ Les Meubles VERGNE, route de Castillon, à Libourne, nous font savoir qu'une remise de 5 % sera accordée à l'ensemble du personnel.

De plus, l'attribution d'une carte de fidélité porte après 5 achats la remise à 9 %.

xxx

■ La Maison Choquat-Thieulent, 8, rue Taillefer, à Périgueux, nous rappelle qu'elle consent toujours une remise de 5 % à l'ensemble du personnel.

Dans le cadre de la sécurité démonstration de lutte contre l'incendie



M. JEAN en pleine action

La sécurité est le problème de tous ! A la maison, sur la route, ou au travail, les risques sont multiples.

Dans le cadre de la prévention des incendies une démonstration d'appareils de lutte contre le feu eut lieu le mercredi 1^{er} septembre.

Devant une nombreuse assistance un spécialiste de la maison Sicli

expliqua les principes de la manipulation de plusieurs types d'extincteurs. Nous espérons que cette présentation n'a pas été seulement un spectacle, mais aura permis à tous les participants d'acquérir de nouvelles connaissances et les réflexes indispensables en cas de danger.

Que chacun se sente toujours concerné par la « Sécurité ».

Le savez-vous ?

Affectation de défense

Tout le personnel masculin de notre entreprise âgé de 18 ans à 50 ans, est soumis à l'affectation de défense.

Trois cas peuvent se présenter :

— L'affectation militaire : le fascicule de mobilisation comporte de façon précise l'indication du lieu à rejoindre (localité, formation, etc...).

— L'affectation individuelle de défense. Ces affectés individuels possédant un fascicule de mobilisation leur assignant un emploi civil.

— L'affectation collective de défense. Cette dernière concerne tout le personnel âgé de 18 à 50 ans qui n'est pas pourvu ni d'une affectation militaire ni d'une affectation individuelle de défense.

Pour nous permettre de constituer un fichier de toutes les personnes comprises dans l'affectation collective de défense, il nous sera

nécessaire de consulter les livrets militaires et les fascicules de mobilisation.

En même temps que nous vous demanderons ces documents, nous remettrons à chacun des intéressés un imprimé les informant de leur classement dans l'affectation collective de défense ainsi que des obligations résultant de ce classement.

Ces documents vous seront demandés spécialement dans quelques jours.

Rions un peu...

Un escargot voit passer une limace et il dit :

— Si c'est pas malheureux, quand même, cette crise du logement !

xxx

— Ecoute, dit la maman à sa petite fille, si tu es sage, tu iras au ciel, mais si tu n'es pas sage, tu iras en enfer !

— Et qu'est-ce que je dois faire pour aller au cirque ?

Imp. JOUCLA — Périgueux
Le Directeur responsable :
Ch. LEVASSEUR

A la recherche du temps passé



Dans cette rubrique, nous tenterons, à l'aide de documents d'archives, de souvenirs, de faire revivre le passé de notre entreprise et de ses travailleurs.

Ainsi, cette photo prise au début du siècle, juste après la première guerre mondiale, nous montre la sortie de l'usine à Planèze. Document précieux, qui témoigne de la vie de nos parents ou grands-parents. Que de chemin parcouru depuis !

LE CARNET DE L'ENTREPRISE

NAISSANCES

- PASCAL, au foyer de M. et Mme AUPY, du service 999.
- CAROLE, au foyer de M. et Mme CHARENTON Fernand, atelier 700.
- ANNABELLE, au foyer de M. et Mme LARGE, atelier 453.
- SONIA, au foyer de M. et Mme BORDAS J. Max, atelier 454.
- CHRISTOPHE, au foyer de M. et Mme DUMONTEIL J.-Pierre, atelier 401.
- SANDRINE, au foyer de M. et Mme RIDOIN Georges, atelier 405.
- CORINNE, au foyer de Mme Turenne.
- CHRISTELLE, au foyer de Mme Nicole BRONDEL.
- SANDRINE, au foyer de Mme A.-Marie COUFFIN.

Meilleurs vœux aux bébé et félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

- M. SANNIER Patrice avec M. LASVERGNAS M.-Josée.
- M. MONTILLAUD J.-Bernard avec Mlle Françoise TOUZARD.
- M. BENITO Francis avec Mlle CLOAREC Jacqueline.
- M. FAUST Paul avec Mlle BRETTON Josette.
- M. BORDAS Pierre avec Mlle DE-LORD Josiane.
- M. VEYSSIERE Jacques avec Mlle VERDIER Josiane.
- M. VERDUGIER J.-C. avec Mlle Jeannine GRASSEAU.
- M. VILLESUZANNE Roland avec Mlle Georgette ECLANCHER.
- M. ALVES Jean avec Mlle Estella DONASCIMENTO.

Nos meilleurs vœux de bonheur à ces jeunes époux.

DECES

- M. et Mme Albert GUICHARD ont perdu leur fils.
 - Mme CASTELO Mauricette perdu son époux.
 - Mlle Claudette BOISSARIE, MM. BOISSARIE Christian et BOISSARIE Michel ont perdu leur père.
 - Mme PAWELCZYK et sa fille ont perdu leur époux et père.
 - MM. POUFFET Jean et POUFFET André ont perdu leur mère.
 - Mme GARDILLOU Arlette a perdu son oncle.
- Nos sincères condoléances à ces familles éprouvées.

Une nouveauté Les cartes d'identité

Les cartes de pointage disparaissent : un pas nouveau est franchi, voici les cartes d'identité.

Dans leur étui plastique, aux couleurs attrayantes, vous trouverez nombre d'indications nécessaires à nos services administratifs ou à vous-même. Nom, prénom, adresse, date de naissance, date d'en-

trée dans l'établissement, numéro d'embauche et numéro de Sécurité Sociale seront imprimés. De plus un numéro sur la gauche s'ajoutera afin d'indiquer le numéro de la ligne de car.

Nous sommes certains qu'elles vous apporteront les services que vous pouvez en attendre.



LIBRE SERVICE

→ **A VENDRE** poêle à mazout 300 m3 Zaegel-Held. Etat neuf. S'adresser à M. et Mme Serre, Route de la Gare, Neuvic.

→ **ACHETERAIT** d'occasion appareil pour sourd. Faire offre à Mme Broussouloux.

→ **A VENDRE** Vélosolex. Très bon état. S'adresser à M. Bureau Marc, Atelier 457, ou 48, rue du Thermo-St-Sicaire, Périgueux.

→ **A VENDRE** cuisinière à mazout, servie 2 hivers, état parfait, plus 2 m 50 de tuyaux émaillés. S'adresser M. Espallier, route de St-Aquilin, Neuvic.

→ **A VENDRE** poêle à mazout De-ville. S'adresser à la rédaction.

→ **A VENDRE** poêle à mazout Pottez, bon état. S'adresser à M. Allemandou, Les Meuniers, St-Léon-sur-l'Isle - 24.

→ **LIT ENFANT** (jusqu'à 12 ans) avec sommier et matelas laine, très bon état. Prix 100 F.

→ **TABLE** salle à manger carrée 4 pieds. Bon état. Prix 100 F.

→ **LIT DE COIN** belle qualité. Prix 120 F. S'adresser Mme BROUSSOULOUX.

→ **CHAMBRE A COUCHER** chêne massif avec sommier (lit, armoire à glace, table de nuit). Bon état. Prix 300 F.

→ **A VENDRE** Vélosolex 1969 très bon état. S'adresser à la rédaction.

→ **A VENDRE** jolie salle à manger chêne massif bon état. Prix 1.000 F. Possibilité de payer en deux fois. S'adresser à Mme Broussouloux.

→ **DAME** garderait enfant journée continue. S'adresser service du personnel.

INFORMATIONS... INFORMATIONS...

LES ALLOCATIONS

A compter du 1^{er} octobre le taux des prestations familiales sera majoré. En conséquence il nous paraît utile de vous informer des changements relatifs aux barèmes. Vous trouverez ci-dessous les 3 tableaux concernant les différentes allocations.

(La Dordogne est soumise au régime de la zone 4).

PRESTATIONS FAMILIALES

A compter du 1^{er} août 1971, la base mensuelle de calcul des allocations familiales est portée à 415,50 F dans les zones ne subissant aucun abattement.

Les allocations familiales sont ainsi majorées de 5,3 %. Sont également majorées les prestations suivantes dont le montant est calculé sur la même base que les allocations familiales :

- les allocations prénatales,
- l'allocation de maternité,
- l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes,

— l'allocation d'orphelin.

Par contre demeurent inchangées :

- l'indemnité compensatrice fixée forfaitairement qui s'ajoute aux allocations familiales pour les salariés uniquement,
- l'allocation de salaire unique dont bénéficient les salariés,
- l'allocation de la mère au foyer servie aux non-salariés,
- l'allocation de logement.

Décret n° 71-624 du 28 juillet 1971. - J.O. - du 29 juillet 1971.
p. 7528 ; circ. n° 50 du 6 août 1971).

Allocations familiales

a) Taux principal et majorations pour enfants à charge concernant les salariés et les employeurs et travailleurs indépendants non agricoles

TAUX d'abattement	BASE de calcul	ALLOCATIONS FAMILIALES MONTANT MENSUEL							
		2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	Chaque enfant en plus	MAJORATION POUR enfant de : (1)	
		22 %	50 %	96 %	129 %	162 %		plus de 10 ans 9 %	plus de 15 ans 16 %
%	F	F	F	F	F	F	F	F	
0	415,50	91,41	245,145	398,88	535,995	673,11	137,115	37,395	66,48
1	411,50	90,53	242,785	395,04	530,835	666,63	135,795	37,035	65,84
2	407,50	89,65	240,425	391,20	525,675	660,15	134,475	36,675	65,20
3	403,50	88,77	238,065	387,36	520,515	653,67	133,155	36,315	64,56
4	399,00	87,78	235,41	383,04	514,71	646,38	131,67	35,91	63,84

(1) A l'exception de l'aîné des familles de moins de 3 enfants.

b) Indemnité compensatrice en faveur des salariés

Le montant de cette indemnité calculée forfaitairement et ne subissant aucun abattement de zone demeure inchangé. Il reste fixé à 9,81 F pour deux enfants à charge, et à 15,09 F pour chaque enfant à charge à partir du troisième.

Allocation de salaire unique - Allocation de la mère au foyer

Ces deux allocations servies respectivement aux salariés et aux employeurs et travailleurs indépendants non agricoles ne sont pas modifiées. Nous en rappelons ci-dessous le montant actuel.

TAUX d'abattement	BASE de calcul	ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE (Salariés)				ALLOCATION DE LA MÈRE AU FOYER (Employeurs et travailleurs indépendants non agricoles)					
		1 ou plusieurs enfants dont un de - 2 ans	1 enfant de + de 2 ans (1)	2 enfants de + de 2 ans	3 enfants et plus de + de 2 ans	1 ou plusieurs enfants de - de 2 ans	2 enfants de + de 2 ans	3 enfants de + de 2 ans	4 enfants de + de 2 ans	5 enfants de + de 2 ans	6 enfants et plus de + de 2 ans
		50 %	20 %	40 %	50 %	50 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %
%	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
0	194,50	97,25	38,90	77,80	97,25	97,25	19,45	38,90	58,35	77,80	97,25
1	193	96,50	38,60	77,20	96,50	96,50	19,30	38,60	57,90	77,20	96,50
2	191	95,50	38,20	76,40	95,50	95,50	19,10	38,20	57,30	76,40	95,50
3	189	94,50	37,80	75,60	94,50	94,50	18,90	37,80	56,70	75,60	94,50
4	187	93,50	37,40	74,80	93,50	93,50	18,70	37,40	56,10	74,80	93,50

(1) L'allocation de salaire unique pour un seul enfant, au taux de 20 % est actuellement versée dans les cas suivants :

- enfant unique de moins de 5 ans et de plus de 2 ans;
- enfant de plus de 5 ans demeuré seul à charge d'une famille d'au moins 2 enfants;
- enfant unique de plus de 5 ans à la charge d'un allocataire isolé qui en assume l'entretien effectif, ou d'un allocataire dont le conjoint, malade ou infirme, n'a pas les revenus nécessaires pour l'entretien de l'enfant.

Allocations prénatales - Allocation de maternité - Allocation d'éducation spécialisée - Allocation d'orphelin

TAUX d'abattement	BASE de calcul	ALLOCATION de maternité	ALLOCATIONS prénatales (montant mensuel)	ALLOCATION d'éducation spécialisée (montant mensuel)	ALLOCATION D'ORPHELIN		
					Orphelin de père et de mère	Un seul parent décédé ou absent	Filiation établie qu'à l'égard de la mère
					260 %	22 %	50 %
%	F	F	F	F	F	F	F
0	415,50	1 080,30	91,41	207,75	124,65	62,325	62,325
1	411,50	1 069,90	90,53	205,75	123,45	61,725	61,725
2	407,50	1 059,50	89,65	203,75	122,25	61,125	61,125
3	403,50	1 049,10	88,77	201,75	121,05	60,525	60,525
4	399,00	1 037,40	87,78	199,50	119,70	59,85	59,85

L'ALLOCATION D'ORPHELIN

A compter du 1^{er} janvier 1971, une nouvelle prestation familiale peut être attribuée : L'ALLOCATION D'ORPHELIN.

Cette allocation a été instituée pour venir en aide à ceux qui se trouvent seuls pour élever un enfant, du fait de la disposition d'un époux ou d'une épouse, ainsi qu'aux familles qui accueillent à leur foyer un enfant orphelin de père et de mère. Cette allocation peut être aussi attribuée aux mères célibataires.

Un enfant de mère célibataire est réputé orphelin au sens de la loi.

SONT CONSIDERES ENFANTS ORPHELINS :

- + Les enfants qui ont perdu père et mère ou l'un des deux.
- A condition que ce soient :
 - Des enfants légitimes,
 - Des enfants naturels reconnus par leurs deux parents,
 - Des enfants ayant fait l'objet d'une adoption plénière par deux

époux (adoption plénière : l'enfant adopté a dans la famille la situation d'un enfant légitime).

Mais également :

- Les enfants dont la filiation (reconnaissance ou adoption) n'est établie qu'à l'égard de leur mère lorsque celle-ci est décédée ou - absente - (il y a absence lorsque l'on ignore si la personne est encore en vie et cela depuis au moins 4 ans);
- Les enfants dont les deux parents sont absents;
- Les enfants dont l'un des parents est décédé et l'autre -absent-;
- Les enfants dont la filiation n'est établie qu'à l'égard de leur mère.

DEMANDE D'ALLOCATION

Une demande d'allocation d'orphelin devra être adressée à l'organisme d'allocations familiales dont dépend l'allocataire.

Dans le but de mieux vous informer encore, un prochain article concernant cette allocation, paraîtra dans le prochain bulletin.